

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES**  
**COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération N° 2021/071**

**Membres en exercice** : 27

**Membres présents** : 22

**Membres absents** : 5

**Dont membres représentés** : 3

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf juillet à 18 h, les membres du conseil municipal de la commune de Pézilla-La-Rivière se sont réunis, au centre culturel, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-12 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Sont présents** : Jean-Paul BILLES, Nathalie PIQUE, Guy PALOFFIS, Jeanine VIDAL, Jean TELASCO, Blaise FONS, Catherine MIFFRE, Pascale PUY, Yannick COSTA, Laurent FOURMOND, Carine DEVOYON, Jean-Pascal GARDELLE, Joël PACULL, Marc BILLES, Karine CAROLA, Yves ESCAPE, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Pascal-Henri BASSET, Laurence BARBERA, Xavier ROCA, Christian FALZON, Bertille MARTY.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** : Françoise CAMPREDON (pouvoir à Pascale PUY), Christelle LEBOEUF (pouvoir à Nathalie PIQUÉ), Nicolas OLIVE (pouvoir à Carine DEVOYON).

**Absents excusés** : Corinne ROLLAND-MCKENZIE, Evelyne SARRAZIN.

**Secrétaire de séance** : Carine DEVOYON

**Date de la convocation** : 13/07/2021

**REALISATION D'UN PRÊT A COURT TERME – 550 000 Euros**  
**BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT EL VINYER**

**RAPPORTEUR** : Jean-Paul BILLES

Afin de préfinancer les travaux relatifs au lotissement Al Vinyer dans l'attente de la vente des parcelles, M. le Maire propose à l'assemblée de souscrire un prêt à court terme pour un montant de 550 000,00 EUR.

Des propositions ont été sollicitées auprès de la Banque Postale, du Crédit Agricole Sud Méditerranée et de la Caisse d'Epargne dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

**Caisse d'Epargne** :

- Durée : 36 mois
- Remboursement : trimestriel
- Taux : 0,90 %
- Prêt à taux fixe classique
- Commissions et frais : 1500 € de frais de dossier
- Coût du crédit : 14 850 €

Banque Postale :

- Durée : 36 mois
- Remboursement : trimestriel
- Taux : 0,52 %
- Prêt à taux fixe classique
- Commissions et frais : 0,10 €
- Coût du crédit : 8 580 €

Crédit Agricole Sud Méditerranée

- Durée : 36 mois
- Remboursement : trimestriel
- Taux : 0,50 %
- Prêt à taux fixe classique
- Commissions et frais : 850 €
- Coût du crédit : 8 250 €

Remboursement anticipé possible pour chacune de ces banques -

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DECIDE** de retenir la proposition de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Sud Méditerranée, dont le siège social est situé 30 Rue Pierre Bretonneau - BP 39 923- 66 832 PERPIGNAN Cédex 9 aux conditions suivantes :

- Durée : 36 mois / Remboursement : trimestriel / Taux : 0,50 % / Prêt à taux fixe classique
- Commissions et frais: 850 €/Coût du crédit : 8 250 € / Remboursement anticipé sans pénalités-

**AUTORISE** M. le Maire à signer le contrat de prêt ainsi que tout acte utile en la matière

**DIT** que ce prêt va faire l'objet d'une décision modificative au BP 2021 du lotissement communal « *Al Vinyer* ».

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.*

*Pour extrait conforme au registre des délibérations,*

**LE MAIRE,**

**Jean-Paul BILLES.**

*Transmis en Préfecture le :*

*Affiché le :*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cedex 02, dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique.*

AR CONTROLE DE LEGALITE : 066-216601401-20210722-D\_2021\_071-DE  
en date du 22/07/2021 ; REFERENCE ACTE : D\_2021\_071